



## L'OACI et l'IATA lancent de nouvelles orientations à l'appui de la prévention et de la gestion des incidents liés aux passagers indisciplinés et perturbateurs

Publication immédiate

**Montréal, le 10 juin 2019** – La Secrétaire générale de l'OACI, Mme Fang Liu, et le Directeur général et chef de la direction de l'IATA, M. Alexandre de Juniac, ont officiellement lancé de nouvelles orientations de l'OACI sur les aspects juridiques liés à la gestion des passagers indisciplinés et perturbateurs.

Le nouveau document de l'OACI intitulé [\*Manual on the Legal Aspects of Unruly and Disruptive Passengers \(Doc 10117\)\*](#) est un élément clé découlant de l'adoption du *Protocole portant amendement de la Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs* (Protocole de Montréal de 2014).

Il vise principalement à aider les gouvernements à adopter dans leur législation nationale des mesures juridiques appropriées et mieux harmonisées visant à prévenir et à traiter les incidents liés aux passagers indisciplinés et perturbateurs à bord des vols internationaux.

« La conduite des passagers indisciplinés et perturbateurs peut présenter des menaces particulières à la sécurité et à la sûreté des aéronefs, des équipages de conduite et des passagers », a affirmé Mme Liu. « Ce genre de conduite peut aussi entraîner des perturbations coûteuses tant pour les transporteurs aériens que pour les passagers lorsqu'un aéronef doit être dérouté en raison d'un tel incident. »

« L'amélioration de la sécurité est un objectif que partagent les gouvernements et les transporteurs aériens, et la prévention des comportements indisciplinés et perturbateurs à bord des aéronefs est essentielle à l'atteinte de cet objectif », a indiqué M. de Juniac. « L'IATA accueille avec satisfaction les nouvelles orientations de l'OACI, qui visent à aider les gouvernements à traiter le problème des passagers indisciplinés dans le cadre de leurs propres lois. Ces orientations englobent de nombreuses mesures concrètes à l'intention des décideurs, y compris l'imposition d'amendes immédiates, pour renforcer l'application. »

La cérémonie de lancement des nouvelles orientations a eu lieu le 7 juin 2019, en présence de M. Michael Comber, Directeur, Relations avec les membres et relations extérieures, chargé des relations avec l'OACI ; M. Jiefang Huang, Directeur du Bureau des affaires juridiques et des relations extérieures de l'OACI ; M. John Thachet, Président de l'Équipe spéciale de l'OACI sur les aspects juridiques de la question des passagers indisciplinés ; et M. Andrew Opolot, Secrétaire de l'Équipe spéciale et Conseiller juridique de l'OACI.

La publication du Manuel devrait aussi inciter un plus grand nombre d'États à ratifier le Protocole de Montréal de 2014. Après le dépôt récent, le 5 juin, de l'instrument de ratification de l'Uruguay, l'entrée en vigueur officielle du Protocole exige encore la ratification de deux autres États.



La Secrétaire générale de l'OACI, Mme Fang Liu, et le Directeur et chef de la direction de l'IATA, M. Alexandre de Juniac, lors de la cérémonie de lancement officiel, le 7 juin 2019, du nouveau Manuel de l'OACI sur les aspects juridiques des incidents liés aux passagers indisciplinés et perturbateurs (Doc 10117).

### Ressources pour les rédacteurs :

#### À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 193 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[Direction des affaires juridiques de l'OACI](#)

Pour de plus amples informations, contacter :

#### **Anthony Philbin**

Chef, Communications

[aphilbin@icao.int](mailto:aphilbin@icao.int)

+1 (514) -954-8220

+1 (438) 402-8886 (mobile)

Twitter : [@ICAO](https://twitter.com/ICAO)

#### **William Raillant-Clark**

Administrateur des communications

[wraillantclark@icao.int](mailto:wraillantclark@icao.int)

+1 514-954-6705

+1 514 409-0705

Twitter : [@wraillantclark](https://twitter.com/wraillantclark)

LinkedIn: [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)